



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Michel CLAIR), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 11 - **Votants** : 13

Date de la convocation : le 20 août 2025

Date de publication : 28 août 2025 au 28 octobre 2025

**SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI
POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES ET ENTRETIEN
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Vu l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que la fréquentation prévisionnelle des services périscolaires, et notamment le service de restauration, nécessite la présence de personnel d'encadrement,

Considérant que la fréquentation de ces services est soumise à de nombreuses incertitudes,

Considérant par conséquent que la création d'emplois titulaires n'est pas envisageable à ce jour pour les motifs évoqués ci-dessus,

Vu la délibération n°2025-005-002 du 1^{er} juillet 2025, créant le poste 6 : emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 20h15 hebdomadaires annualisées et le poste 7 : emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 15h58 hebdomadaires annualisées,

Considérant que ces emplois peuvent être fusionnés pour faciliter le recrutement,

Monsieur le Maire propose :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 20h15 hebdomadaires annualisées.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 15h58 hebdomadaires annualisées.
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 30h15 hebdomadaires annualisées.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ➔ **DE SUPPRIMER** les emplois décrits ci-dessus,
- ➔ **DE CREER** l'emploi décrit ci-dessus,
- ➔ **CHARGE** le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer la personne de son choix.
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.
- ➔ **D'INSCRIRE** au budget 2025 de la Commune les crédits correspondants.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Leclere', is written over the text of the secretary's name.